

Zone de protection Spéciale - FR2310045 « Littoral Seino-Marin »

Groupe de Travail « Mesures de Gestion et Charte Natura 2000 »

Etretat, 21/10/2022

Ordre du jour :

- 1- Accueil et propos introductifs
- 2- Parcours des mesures de gestion
- 3- Discussion ouverte sur les mesures de gestion
- 4- Présentation et discussions de la Charte Natura 2000
- 5- Prochaines étapes

Participants : Confère Annexe 1

1. Accueil et propos introductifs

En lien avec le diaporama présenté, des rappels sont faits sur :

- La démarche Natura 2000 et son cadre réglementaire
- Le périmètre du site « Littoral Seineo Marin »
- L'historique des rencontres déjà effectuées et des documents produits
- L'adresse du site internet permettant d'accéder aux deux premiers tomes du DOCUMENT d'OBJECTIFS.

Le déroulement proposé pour ce groupe de Groupe de travail est présenté.

2. Mesures de gestion

Avant un parcours des mesures de gestion, il est rappelé la démarche qui a permis à celles-ci d'être écrites ainsi. Elles sont issues d'un travail de prospection des mesures existantes, de reprise des enjeux identifiés dans les diagnostics et d'insertion des remarques du précédent Groupe de Travail. Elles sont rangées en 5 catégories :

- * **Protection & Restauration de la biodiversité**
- * **Amélioration des connaissances**
- * **Communication**
- * **Animation**
- * **Suivis**

Mme RENAULT insiste sur l'intérêt de travailler sur le temps que prendra chacune de ces mesures de gestion, afin d'aborder la phase d'animation en sachant l'investissement nécessaire.

L'opérateur répond que ce travail d'estimation du temps nécessaire et des moyens pour l'animation a bien commencé, et qu'il fera partie des premiers travaux à être finalisé une fois le DOCOB validé. Mme LAMBERT mentionne que ce travail a d'ailleurs été réalisé dans les autres DOCOB marins.

L'opérateur a présenté de manière synthétique chacune des mesures affichées, puis chacun des participants a échangé en petit groupe et annoté les fiches mesures pour y apporter des modifications, des propositions, des questionnements. Les remarques fiches mesures avec une annotation figurent en Annexe 2.

3. Discussion ouverte sur les mesures de gestion

[Afin de faciliter la lecture de ce compte rendu, les remarques ont été regroupées au sein des thématiques de fiches mesures. Cependant les sujets ont été abordés dans un ordre différent lors du GT.]

* Protection & Restauration de la biodiversité

Mme LAMBERT indique que la mesure M03 ne devrait pas parler des « zones de protection forte », qui n'est pas une mesure du DOCOB mais un moyen, un label pour répondre à la préservation des habitats et des espèces dans une aire protégée. En outre, cela est peu parlant pour les acteurs de Natura 2000, et plutôt préférer la création de zones de quiétude ou de préservation des zones fonctionnelles, en faisant référence aux mesures des autres DOCOB de la façade en Normandie. Les ZPF ne sont pas à faire porter par Natura 2000 et s'inscrit bien, en revanche, en cohérence avec d'autres politiques publiques, mais sans qu'il ne soit nécessaire de les mentionner ici comme fondement de cette mesure. Un renvoi vers la mesure M14 serait plus à propos.

De plus, l'ensemble des participants s'accordent sur le fait que ces protections devront être appliquées sur les zones fonctionnelles des oiseaux marins (nidification, repos, alimentation).

⇒ Une nouvelle proposition d'écriture de la mesure sera présentée en COPIL.

Lors de la présentation de la M04 (analyse des activités de pêche), des remarques sont intervenues sur la prise en compte de la pression de la nouvelle cale de Saint-Jouin-de-Bruneval ainsi que de la pêche de loisir. Il a été rappelé par les services de l'Etat la prise en compte de l'effet de ces usages dans les autorisations relevant du domaine public maritime, et qui déclenchent une évaluation des incidences en site Natura 2000 ainsi que des effets cumulés. Il est précisé que l'étude des activités de pêche professionnelle se fait en ayant constamment un regard sur la pêche de loisir, et que la proportionnalité des mesures de gestion, au regard des impacts sur les oiseaux marins, sera bien assurée. Cela a été le cas dans les autres sites Natura 2000, comme par exemple Baie de Seine Occidentale.

Mr GALLIEN relève que, dans sa rédaction, la mesure M05 (éolien en mer) relève plus d'une amélioration des connaissances que de mesures de protection. L'ensemble des acteurs ayant pu échanger sur cette fiche partagent ce constat.

Mme LAMBERT précise qu'il ne faut pas s'interdire de mettre les mesures proposer dans plusieurs thématiques.

⇒ Basculement de la mesure M05 en M06, avec le classement dans les catégories « Amélioration des connaissances » et « Protection et Restauration de la Biodiversité ».

⇒ Ajout des multiples catégories dans le programme de mesure.

Mme RENAULT déplore que l'agriculture ne fasse pas partie des activités sur lesquelles des mesures de gestion portent. L'intégration de cette activité devrait se faire au titre de la présence des oiseaux marins (laridés) sur les champs, ainsi que sur le maintien de certains espaces agricoles (haies, prairies) pour les migrateurs. Les interactions entre cette activité et

les enjeux du site pourraient servir d'appui pour une mesure de gestion visant à préserver les prairies du retournement, ou encore favoriser la plantation de haies (en cohérence avec le DOCOB du site Littoral Cauchois).

Mr LETHUILLIER relève que des empoisonnements ont déjà été constatés entre les produits phytosanitaires découlant de l'activité agricole (anti-taupin, anti-tipule). Il rappelle également que les retournements de prairies qui peuvent être observés favorisent le ruissellement de l'eau, et donc l'érosion des falaises, zone fonctionnelle pour les oiseaux.

Mme LAMBERT indique qu'une mesure de gestion visant la préservation des pelouses aérohalines, en cohérence avec la ZSC Littoral Cauchois aurait du sens pour préserver les zones fonctionnelles des oiseaux de la ZPS. Elle renvoie sur les mesures M03 et M13. Les zones fonctionnelles du haut de falaise sont à prendre en compte au même titre que l'espace marin et les flancs de falaises.

L'opérateur insiste sur le fait que le site ne couvre qu'une partie terrestre très petite (flanc de falaise). L'agriculture ne fait donc pas partie des activités existantes au sein du périmètre du site et les leviers d'actions sont limités. La présence d'un second site Natura 2000, Littoral Cauchois, abordant déjà ce problème, et les ressources à consacrer à l'ensemble des mesures de gestion de ce site étant déjà conséquentes, l'OFB est plutôt en défaveur de l'inscription d'une mesure de gestion sur cette thématique.

* Communication

Mr CASTERAS pointe le manque d'un emplacement physique pour informer la population sur Natura 2000 et ses enjeux, un peu sur le modèle des « Maisons du parc » pour les parcs éoliens.

Plusieurs pistes de lieux sont évoquées dans la discussion générale (le phare d'Antifer, le musée du patrimoine d'Étretat, la maison des projets à Fécamp, maison de l'information à Paluel, Offices de Tourisme, Mairies etc.). Il est aussi fait mention d'une possibilité de « permanence mobile » sous forme d'un mini-bus.

L'opérateur répond que le site est très étendu et qu'un unique site physique d'information ne sera pas l'idéal. Afin d'assurer une répartition optimale des supports de communication, il est acté qu'il est préférable de dupliquer l'ensemble des documents et des informations au sein de plusieurs sites physiques, sous un format « mallette Natura 2000 » ou encore « étagère Natura 2000 ». Il est également noté qu'une amélioration d'animation est à faire sur la partie Est du site, notamment en lien avec les enjeux oiseaux hivernants.

- ⇒ Ajout à la mesure M10 d'une sous-action « **Sous action 5** – Diffuser l'ensemble de ces supports de communication dans un maximum d'établissements pouvant informer le public. »
- ⇒ Il est bien noté le point de vigilance de ne pas multiplier les panneaux d'informations.

Mr CASTERAS met également en avant la nécessité de faire des sorties d'animation (exemples : sorties en bateau) pour informer sur la biodiversité du site, en gardant à l'idée que ces sorties doivent pouvoir s'adresser à un public novice mais également un public averti, et permettre de montrer certains enjeux du site peu connus (ex : plongeurs, guillemots etc.).

Mme LAMBERT et Mme RENAULT insiste sur l'appui nécessaire des structures existantes (associations comme Aquacaux, Estran) à cette ambition, afin de ne pas réinventer ce qui existe déjà. En phase d'animation, il sera important de commencer par un inventaire des animations et des structures animatrices existantes.

Mme POISSON indique que le département à un programme d'animation nature à l'intérieur duquel il serait intéressant de se greffer.

L'opérateur attire l'attention sur le temps que peut prendre la réalisation d'animations entièrement réalisées par l'animateur du site, et marque aussi sa préférence dans un renfort d'autres porteurs d'animations.

- ⇒ Ajout à la Sous action 1 de la mesure M12 de la mention « , notamment en lien avec les associations locales, les entreprises du tourisme, et les évènements des collectivités. »
- ⇒ Il est bien noté le point de vigilance de ne pas multiplier les sorties en bateau, ce qui pourrait amener un dérangement chronique de certains oiseaux.

Mme RENAULT interroge sur la désignation de la structure animatrice (structure désignée et processus).

Mme LAMBERT répond qu'il n'y a pas de volonté de changer de structure, et donc que l'OFB est pressentie pour faire l'animation de ce site. Sur le processus de désignation, des renseignements plus complets seront fournis en COPIL.

4. Présentation et discussions de la Charte Natura 2000

En lien avec le diaporama présenté, sont détaillés les principes d'une charte Natura 2000, ainsi que les différences entre les engagements et recommandations y figurant.

Les participants (Mme YOUNSI, Mme RENAULT) relèvent une incompréhension sur une des diapositives, où il est écrit que seules les activités non soumises à Evaluation des Incidences Natura 2000 peuvent signer les engagements de bonnes pratiques.

Mme LAMBERT rappelle que la charte de type « Warsmann » ne concerne que les activités récurrentes, de faible ampleur, et soumises à évaluation des incidences Natura 2000. Elle vise notamment une simplification administrative et une dispense d'évaluation des incidences Natura 2000 pour ces activités. Pour les autres activités, la signature de la charte concerne des pratiques de bonne gestion indépendamment de l'évaluation des incidences et des autres autorisations réglementaires.

- ⇒ Tout le monde pourra signer les engagements/recommandations de bonnes pratiques, sans se substituer aux obligations réglementaires.

Mr CASTERAS souligne le fait que, pour les parcs éoliens, les arrêtés préfectoraux sont déjà la conclusion de l'instruction des évaluations des incidences et qu'ils couvrent, par obligation réglementaire, la plupart des engagements transcrits dans la charte. Il ne manque qu'un peu de travail sur l'engagement visant à faire remonter les interactions observées pour que la charte puisse être signée.

Cette discussion sur les évaluations des incidences amène alors à parler d'une projection « Sons et lumières » ayant eu lieu les soirs de l'été 2022 sur la commune de Fécamp. Celle-ci se déroulait sur les falaises entre Fécamp et Grainval. Cette activité n'a pas fait l'objet d'une évaluation des incidences car ne rentrant pas dans un item des listes préfectorale. Malgré les craintes liées à l'éventuel dérangement des espèces protégées, et les incohérences entre les informations données par l'organisateur et la réalité, il semblerait que ces projections n'ont pas eu d'impact significatifs sur les oiseaux nichant dans ces falaises. Mr GALLIEN a réalisé un suivi pendant cet évènement. Une des hypothèses, mais non confirmée, est que la chaleur de cet été 2022 a poussé les oiseaux à nicher plus profondément dans les crevasses de la falaise, limitant leur exposition à la lumière. Ces résultats sont à confirmer les années suivantes. Une vigilance particulière est demandée par les participants pour l'organisation de spectacles de type « sons et lumières ».

Le projet de Charte de bonnes pratiques est alors distribué en salle et les recommandations/engagements sont parcourus les uns après les autres.

Sur la recommandation d'adoption d'une démarche générale de protection de l'environnement, il est relevé la nécessité de mettre cela en cohérence avec la mesure de gestion M02, qui prévoit notamment une vigilance forte sur le dérangement que pourrait induire les actions de ramassage de déchets sur les plages pour les oiseaux marins. De plus, Mr CASTERAS fait remonter que cette recommandation serait plus à propos en première position car décrivant une approche générale.

- ⇒ Au sein de cette recommandation, ajout de la mention «(avec une vigilance particulière en période de nidification)»
- ⇒ Remontée de cette recommandation en première position

Dans la même idée, Mr CASTERAS propose que les engagements soient placés avant les recommandations. Cette proposition est validée par les participants.

- ⇒ Remontée des engagements avant les recommandations

Mme LAMBERT s'interroge sur la mention des mammifères marins dans la recommandation liée aux signalements des échouages, ainsi que sur la recommandation sur les espèces exotiques envahissantes (EEE), dans un DOCOB visant les enjeux « oiseaux marins ».

Mme VEREL fait remarquer que la mention des EEE est importante pour la gestion du site du CNPE de Paluel. Mme POISSON indique que l'introduction d'EEE amène une modification des milieux et des chaînes trophiques influençant les oiseaux, et donc que cette mention devrait être conservée.

- ⇒ Suppression de la précision « oiseaux et mammifères marins » dans la recommandation liée aux signalements des échouages, mais maintien de la recommandation sur les EEE.

Mr CASTERAS pointe d'ailleurs, sur le sujet des échouages, qu'il pourrait être envisagé de laisser les carcasses sur le littoral, car elles forment une source de nourriture pour les oiseaux marins.

A la connaissance des participants, le retrait des carcasses répond avant tout à un objectif sanitaire. Là où les carcasses ne sont pas accessibles par les humains (certaines criques par exemple) où, lorsque les signalements ne sont pas faits suffisamment tôt, ces carcasses servent bien déjà de source de nourriture.

Mr MATHON pointe le fait que les engagements liés au vol libre peuvent être problématiques tels que rédigés. En effet, les pratiquants évitent de s'approcher des falaises, mais la distance affichée sera problématique si elle concerne également la crête des falaises. Le dérangement induit en crête de falaise ne concernerait de plus que les oiseaux nichant ou se reposant sur les pelouses du haut de falaise.

Mr GALLIEN indique que les dérangements dépendent aussi du site. Ils étaient par exemple très fort dans la région des Hauts de France, au niveau du Gris-Nez Blanc-Nez. Cependant, sur le site, ces dérangements sont peu observés.

L'opérateur rappelle que cette distance de 100m est issue des distances indiquées dans les autres sites, mais également de la distance considérée pour les drones, qui a été définie par des sorties conjointes entre dronistes et ornithologues.

Mr MATHON précise également que les sites identifiés pour faire l'objet d'une vigilance particulière lors de la nidification (cap d'Antifer et cap Fagnet) ne sont pas toujours survolés, à cause de restrictions existantes. Par exemple la vigie du Cap Fagnet est contournée par la mer.

- ⇒ Il est convenu de procéder à une réécriture de ces engagements lors d'une réunion bilatérale ultérieure à ce GT, avec l'opérateur.
- ⇒ Des observations sur le terrain, alliant les parapentistes et les ornithologues, sur le modèle de ce qui a été réalisé avec les drones, pourront également être réalisées.

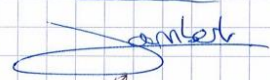
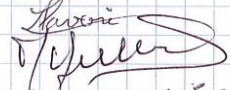



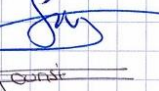
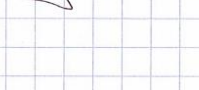

5. Prochaines étapes

Le rendez-vous est donné aux participants pour le Comité de Pilotage prochain, le 29 novembre, 14h30, à Fécamp – musée des pêcheries. L'invitation sera envoyée par Mme LAMBERT aux membres désignés sur l'arrêté préfectoral de composition du comité de pilotage.

D'ici là l'opérateur reprendra les remarques du GT et rédigera la version finale des documents (Tome 3 et Tome 4) pour une présentation et validation en COPIL.

Annexe 1 : Feuille d'émargement

Feuille de présence

<u>Nom Prénom</u>	<u>Structure</u>	<u>Emargement</u>
LANBERT Jessica	DREAL N.	
LLAVORI Quentin GOSSELIN Diégo	CRP MEM Normandie Fédération chasse-s 76	
SIMTOF POISSON Emeline	NATURALISTE INDÉPENDANT CSLN	
VEREL Claire	EDF CNPE de Pabué	
GALLFEN Fabrice	GON	
LETHUILLIER Cyprien	Maire de LA POTERIE-CAP-D'ANTIFER	
MATHON Sylvain	CPVL 76 (Vol libre)	
YOUNSI Camille	DDTM 76 - SYLEM	

A noter, arrivés après le remplissage de cette fiche :
 Mr Rémy Castéras, Skyborn renouvelables,
 Mr Bernard LE DAMANY, 1er adjoint à la mairie d'Etretat,
 Mme Elise RENAULT, Syndicat Mixte du Littoral Normand

Annexe 2 : Mesures de gestion avec des remarques écrites lors du GT

M2		M2 - Mener des actions pilotes visant à réduire l'impact des usages sur les espèces d'intérêt communautaire					
Priorité							
1	2	3	Protection & Restauration de la biodiversité	Amélioration des connaissances	Communication	Animation	Suivis
Objectifs opérationnels & résultats attendus		=> Eviter ou réduire l'impact des travaux, aménagements ou projets sur les espèces d'intérêt communautaire et leurs habitats => Faire évoluer le comportement des acteurs et usagers pour une meilleure prise en compte des espèces d'intérêt communautaire et de leurs habitats => Améliorer/maintenir l'état de conservation des espèces, de leurs habitats et des fonctionnalités					
Description de la mesure		<p align="center">Description</p> <p>Il s'agit de développer, au cours de la période de mise en œuvre du DOCOB, des mesures de nature expérimentale visant à réduire l'impact des usages sur les espèces d'intérêt communautaire et leurs habitats : modification des pratiques usuelles contribuant au bon état du milieu, expérimentation de bonnes pratiques, investissements et conversion à de nouvelles pratiques, développement d'actions complémentaires à l'activité etc.</p> <p><i>→ limiter déchets source → activité pêche - sans démontage</i> <i>→ lien avec enjeu Chou marin - littoral caennais</i></p> <p>Sous action 1 - Mise en cohérence des actions de nettoyage des plages avec les enjeux de conservation du site et l'accueil touristique.</p> <p>Sous action 2 - Restauration voire réalisation, si nécessaire, de nouveaux sites favorables aux espèces nicheuses prioritaires en cohérence avec la mesure M09.</p> <p>Sous action 3 - Coordonner un suivi des zones d'accumulation de macrodéchets sur le littoral, et mettre en place un ramassage de ces zones en priorité.</p> <p>Sous action 4 - Réduire le dérangement et la pression de prédation sur les éboulements récents de falaises, dans l'objectif d'en faire des sites attractifs pour la nidification et le repos des espèces. Choix de plusieurs sites pilotes et mise en défens des éboulements.</p> <p><i>Protéger les zones de nourriture (platin?) pratiques, problème de retournement des blocs</i></p> <p>Toute autre action pilote suivant les opportunités apparaissant lors de la phase d'animation du site.</p> <p><i>Sous action 5: Frontière au contact de la politique agricole et zones fonctionnelles haut de falaise au côté de la site.</i></p>					
Habitats et espèces concernés		Toutes espèces d'intérêt communautaire ou à enjeux					
Activités concernées		Toute activité présente au sein du site Natura 2000					
Périmètre d'application		Littoral Seino-Marin et sa périphérie					

Nettoyage en place des zones de qualification - réduction de zones de protection forte (ZPF) : zones galebes, Bionville, au large de Bionville, les Bais, ZSC.

M3			M3 - En lien avec les autres politiques publiques de gestion de l'environnement marin, soustraire les pressions ayant un impact sur les oiseaux marins dans des zones présentant des regroupements d'enjeux (zones de protection forte).				
Priorité							
1	2	3	Protection & Restauration de la biodiversité	Amélioration des connaissances	Communication	Animation	Suivis
Objectifs opérationnels & résultats attendus		=> Eviter ou réduire l'impact des travaux, aménagements ou projets sur les espèces d'intérêt communautaire et leurs habitats => Faire évoluer le comportement des acteurs et usagers pour une meilleure prise en compte des espèces d'intérêt communautaire et de leurs habitats => Améliorer/maintenir l'état de conservation des espèces, de leurs habitats et des fonctionnalités					
Description							
Description de la mesure		Depuis plusieurs années, la nécessité de protéger la biodiversité de manière renforcée s'est imposé dans les politiques publiques. Dès le premier Plan d'Action pour le Milieu Marin une mesure ciblait la mise en place de zones de protections forte (ZPF) en Manche Mer du Nord. Cet objectif s'est notamment décliné dans une cible énoncée par le président de la République de 10% des eaux en ZPF en France. Lors des travaux de préparation de cette politique publique, le littoral de Seine Maritime a notamment été ciblé pour accueillir 2 ZPF, prenant en compte les enjeux écologiques du site Natura Littoral Seino-Marin. Cette mesure vise donc la participation active à la démarche, reprise dans le plan d'action du Document Stratégique de Façade Manche Mer du Nord. Dans ce cadre, des mesures de gestion pourront être proposées à l'échelle des sites N2000 Littoral Seino-Marin/Littoral Cauchois, au cours de la phase d'animation.					
Enjeux et objectifs							
Habitats et espèces concernés		Espèces à enjeux fort nidification (fulmar boréal, goéland argenté, mouette tridactyle) Espèces à enjeux fort hivernantes (goéland argenté, goéland marin, grèbe huppé, grèbe esclavon, mouette tridactyle, mouette pygmée, plongeurs (plongeon arctique, plongeon catmarin), fulmar boréal)					
Activités concernées		Toutes les activités					
Périmètre d'application		Littoral Seino-Marin					

Partenaires et acteurs	
Porteur (s) de projet potentiel (s)	Structure animatrice, DREAL Normandie, DIRM Manche Mer du Nord
Partenaires techniques/interlocuteur(s)	DDTM, Préfecture maritime Tous les acteurs fréquentant le littoral Seino-Marin
Projets et fiches connexes	
Cohérence avec d'autres projets ou programmes en cours ou proposés	Plan d'Action du Document Stratégique de Façade Stratégie Nationale des Aires Protégées 2030
Calendrier de réalisation	
Description succincte du timing des différentes phases de réalisation de la mesure	En continu
Estimation des moyens nécessaires	
Temps et budget nécessaire	30j/an
Evaluation de la mise en œuvre de la mesure (suivis)	
Indicateurs de suivis	<ul style="list-style-type: none"> • Intégralité des indicateurs d'état écologique • SP1 - Evolution des pressions identifiées dans les programmes du Document Stratégique de Façade sur les points de suivi inclus dans le site (Descripteurs 2 à 11) • SP9 - Ratio du nombre d'infractions constatées sur le nombre d'opérations de contrôle effectuées sur les sites au titre de la réglementation permettant de satisfaire aux mesures par année civile
Indicateurs de réalisation	<ul style="list-style-type: none"> • SR5 - Nombre de zones de protections fortes labellisées au sein du territoire du Littoral Seino-Marin

Impact des activités de pêche professionnelle et de loisirs sur les espèces d'intérêt communautaire

M4		M4 - Evaluer les risques d'interactions entre les activités de pêche professionnelle et de loisirs, et les espèces d'intérêt communautaire, et prendre des mesures de gestion éventuelles découlant de cette analyse					
Priorité							
1	2	3	Protection & Restauration de la biodiversité	Amélioration des connaissances	Communication	Animation	Suivis
Objectifs opérationnels & résultats attendus		=> Mise en œuvre de la méthode d'évaluation des risques de porter atteinte aux objectifs de conservation pour les espèces d'intérêt communautaire par les activités de pêche professionnelle. => Mise en place d'une concertation et prise des mesures de gestion nécessaires pour répondre aux risques éventuellement identifiés. => Faire évoluer le comportement des acteurs et usagers pour une meilleure prise en compte des espèces d'intérêt communautaire et de leurs habitats					
Description de la mesure		Description Cette mesure vise à mettre en œuvre la méthode d'évaluation des risques de porter atteinte aux objectifs de conservation pour les espèces d'intérêt communautaire par les activités de pêche professionnelle, dès qu'elle sera développée par le MNHN ; celle-ci devrait traiter principalement des captures accidentelles occasionnées par les engins de pêche. En raison de la mobilité des espèces, la mise en œuvre de la méthode sera réalisée à l'échelle recommandée dans la méthode, et pourra donc concerner plusieurs sites N2000, voire une échelle supra (façade, SRM...). Dans ce cadre, des mesures de gestion pourront être proposées à l'échelle des sites N2000 Littoral Seino-Marin/Littoral Cauchois ou à une échelle plus large, au cours de la phase d'animation. Par ailleurs, l'analyse des risques de dérangement et/ou de compétition trophique, non pris en charge par la méthode MNHN, sera réalisée à l'échelle du site. Elle prendra en compte, également, les activités de loisirs et la navigation présentant le même type d'impact que les activités de pêche professionnelle.					
Habitats et espèces concernés		Toutes espèces d'intérêt communautaire ou à enjeux					
Activités concernées		Pêche professionnelle, pêche de loisir, navigation					
Périmètre d'application		Echelle du Littoral Seino-Marin ou multisites, selon la méthode livrée par le MNHN					

Partenaires et acteurs	
Porteur (s) de projet potentiel (s)	OFB, MNHN, CRPMEM Normandie
Partenaires techniques/interlocuteur(s)	DREAL, DIRM, préfecture maritime GONm, gestionnaires des sites périphériques
Projets et fiches connexes	
Cohérence avec d'autres projets ou programmes en cours ou proposés	=> Développement de la méthode d'évaluation des risques de porter atteinte aux objectifs de conservation pour les espèces d'intérêt communautaire par les activités de pêche professionnelle par le MNHN => Suivis dans le cadre du projet du parc éolien en mer de Fécamp : transects de survols aériens, transects bateau, suivi radar 3D, suivis acoustique, suivis nidification fulmar boréal et via drones, suivi télémétrique des mouettes tridactyles
Calendrier de réalisation	
Description succincte du timing des différentes phases de réalisation de la mesure	Année N* : mise en œuvre de la méthode développée par le MNHN, évaluation des risques d'interaction vis-à-vis des espèces d'intérêt communautaire Année N*+1 : évaluation des risques de porter atteinte aux objectifs de conservation, et proposition de mesures de gestion de la pêche professionnelle répondant à ces risques Année N*+2 : participation à la concertation sur les mesures de gestion, réunions et GT Année N*+3 : validation en COPIL
Estimation des moyens nécessaires	
Temps et budget nécessaire	?
Evaluation de la mise en œuvre de la mesure (suivis)	
Indicateurs de suivis	<ul style="list-style-type: none"> Indicateurs à sélectionner suivant les mesures éventuelles découlant de l'ARP et étant appliquées
Indicateurs de réalisation	<ul style="list-style-type: none"> SR6 - Mise en œuvre de la méthode MNHN et évaluation des risques d'interaction entre activités et espèces sur le site SR7 - Nombre de mesures proposées répondant aux risques de porter atteinte aux objectifs de conservation et d'interaction SR8 - Nombre de mesures de gestion éventuelles découlant de l'ARP validées en COPIL des sites ET appliquées

M7			M7 - Améliorer la connaissance des espèces à enjeux et de leurs zones fonctionnelles en mer				
Priorité							
1	2	3	Protection & Restauration de la biodiversité	Amélioration des connaissances	Communication	Animation	Suivis
Objectifs opérationnels & résultats attendus			=> Améliorer la connaissance sur les enjeux du site, et sur les causes des évolutions de leur état de conservation => Encourager et promouvoir les bonnes pratiques qui permettent de préserver les espèces d'intérêt communautaire et leurs habitats => Faciliter l'appropriation par les acteurs et usagers des enjeux et objectifs du site Natura 2000				
Description							
Description de la mesure			Il y a aujourd'hui un réel manque de connaissance sur les zones utilisées en mer par les oiseaux pélagiques, y compris sur des espèces à enjeux fort (fulmar boréal). Ces éléments sont un préalable indispensable à la mise en place de mesures de gestion visant les espèces au large. Cette mesure vise donc à assurer le lien avec les programmes de recherche pour l'acquisition de connaissances et le développement d'indicateurs, outils d'aide à la gestion du site et à son évaluation. Cette action peut s'intégrer dans une stratégie d'acquisition de connaissances à l'échelle de la Manche Mer du Nord. Il s'agira de veiller à l'intégration du site et des problématiques soulevées dans les programmes de surveillance (DCE, DCSMM) et de recherche sur les espèces et les habitats ayant un enjeu identifié sur le site, réinvestir localement les nouvelles connaissances pour la définition des enjeux de gestion et des indicateurs d'état de conservation et assurer un transfert de ces connaissances vers les acteurs. Sous action 1 - Participer au développement d'une méthodologie de prise en compte des suivis des oiseaux migrateurs (notamment marins) dans les politiques Natura 2000. Sous action 2 - Améliorer la connaissance sur la répartition des oiseaux au large (au-delà des 2 miles nautiques) et sur leur utilisation des différentes zones fonctionnelles du site.				
Enjeux et objectifs							
Habitats et espèces concernés			Toutes espèces d'intérêt communautaire ou à enjeux				
Activités concernées							
Périmètre d'application			Littoral Seino-Marin				
Partenaires et acteurs							

Porteur (s) de projet potentiel (s)	Structure animatrice	
Partenaires techniques/interlocuteur(s)	Scientifiques, GONm, GISOM (Groupement d'Intérêt Scientifique des Oiseaux Marins)	
Projets et fiches connexes		
Cohérence avec d'autres projets ou programmes en cours ou proposés	<p>Campagnes halieutiques d'IFREMER / CEFAS Dispositif de suivi du Document Stratégique de façade Suivis réglementaires du parc éolien offshore de Fécamp et de Dieppe Le Tréport Wetland international Enquête oiseaux marins nicheurs nationale Suivis EcoQO Observatoire des prédateurs supérieurs en Manche Mer du Nord : BDD oiseaux marins Suivis réalisés sur les autres sites Natura 2000 de la façade Manche Mer du Nord</p>	<p><i>se réf. à un intérêt à se rapprocher de programmes - anglais? - autres pays européens sur le sujet migratoire?</i></p>
Calendrier de réalisation		
Description succincte du timing des différentes phases de réalisation de la mesure	<p>Sous action 1 : continu Sous action 2 : année N+3 après adoption du DOCOB</p>	
Estimation des moyens nécessaires		
Temps et budget nécessaire	<p>Sous action 1 : 5j/an Sous action 2 : Partenariat pour l'étude de zones fonctionnelles en mer (150 000€ sur 3 ans). 30 j Année N+2 pour montage du projet, 15j/an pour le projet</p> <p>Mettre plus tard, car projet pas prêt (et du coup pas de possibilité de chiffrer le budget)</p>	
Evaluation de la mise en œuvre de la mesure (suivis)		
Indicateurs de suivis	<ul style="list-style-type: none"> • SE8 - Effectifs (flux) d'oiseaux migrateurs • SE9 - Nombre d'espèces migratrices • SE10 - Nombre de zones fonctionnelles identifiés (alimentation, reproduction, repos) • SE11 - Superficie des zones fonctionnelles identifiés (alimentation, reproduction, repos) • SE12 - Qualité des zones fonctionnelles identifiées (méthode à définir en lien avec la M7) 	<p><i>indicateurs mer liés à l'amélioration de la connaissance</i></p>
Indicateurs de réalisation	<ul style="list-style-type: none"> • SR14 - Nombre d'actions de connaissance mises en œuvre sur le site et/ou de manière couplée avec d'autres suivis 	

- Nombre d'indos. connus à la fin des DOCOB

M8			M8 - Améliorer la connaissance sur les usages, ainsi que les interactions entre les activités et les enjeux.				
Priorité							
1	2	3	Protection & Restauration de la biodiversité	Amélioration des connaissances	Communication	Animation	Suivis
Objectifs opérationnels & résultats attendus			=> Améliorer la connaissance sur les activités du site, leurs évolutions et leurs relations avec les enjeux écologiques => Encourager et promouvoir les bonnes pratiques qui permettent de préserver les espèces d'intérêt communautaire et leurs habitats => Faciliter l'appropriation par les acteurs et usagers des enjeux et objectifs du site Natura 2000				
Description							
Description de la mesure			<p>Le site accueillant de nombreuses espèces d'oiseaux, et activités différentes, leurs interactions ne sont pas toutes connues. Cette mesure vise donc à recenser les besoins en connaissance entre les oiseaux marins locaux et les activités du site. Selon l'état des connaissances nationales sur la thématique, il peut être nécessaire de compiler, d'analyser et de restituer des travaux réalisés ailleurs, avec une remise en contexte dans le site, ou bien de porter des programmes d'acquisition de connaissance supplémentaire. Chacune des sous-actions fera l'objet d'une restitution auprès des membres du Comité de Pilotage.</p> <p>Sous action 1 - Réaliser une synthèse des connaissances sur le fonctionnement hydrosédimentaire du site et sur l'évolution des bancs de galets. Etudier les scénarios possibles d'évolution et les conséquences des différentes mesures de gestions du trait de côte envisageables, sur les oiseaux marins et leurs habitats.</p> <p>Sous action 2 - Développer, en collaboration avec les acteurs concernés, un observatoire des activités de loisirs au sein du site.</p> <p>Sous action 3 - Améliorer la connaissance sur l'impact des contaminants sur les populations locales d'oiseaux marins.</p> <p>Sous action 4 - Améliorer la connaissance sur l'impact de la pollution lumineuse sur les populations locales d'oiseaux marins.</p> <p>Sous action 5 - Améliorer la connaissance sur l'impact de la pollution sonore sur les populations locales d'oiseaux marins.</p>				
Enjeux et objectifs							
Habitats et espèces concernés			Toutes espèces d'intérêt communautaire ou à enjeux				
Activités concernées			Toutes les activités				
Périmètre d'application			Littoral Seino-Marin				

au-delà de l'objectif de connaissance il faut agir sur l'éclairage nocturne (voir plan national)

Partenaires et acteurs	
Porteur (s) de projet potentiel (s)	Structure animatrice
Partenaires techniques/interlocuteur(s)	Scientifiques et Groupements de recherches (GIS), GONm, GISOM (Groupement d'Intérêt Scientifique des Oiseaux Marins), Conservatoire du Littoral
Projets et fiches connexes	
Cohérence avec d'autres projets ou programmes en cours ou proposés	Dispositif de suivi du Document Stratégique de façade • Suivis réglementaires du parc éolien offshore de Fécamp et de Dieppe Le Tréport • Projets traitant des couples pressions / habitats (GIS ECUME, FEM, GIS EMDT...)
Calendrier de réalisation	
Description succincte du timing des différentes phases de réalisation de la mesure	Sous action 1 : année N+1 après adoption du DOCOB Sous action 2 : année N+3 après adoption du DOCOB Sous action 3 : année N+5 après adoption du DOCOB Sous action 4 : année N+7 après adoption du DOCOB Sous action 5 : année N+9 après adoption du DOCOB
Estimation des moyens nécessaires	
Temps et budget nécessaire	Sous action 1 : Stagiaire ou CDD 6 mois + 20j (animateur du site) Sous action 2 : Stagiaire ou CDD 6 mois + 20j (animateur du site) Sous action 3 : Stagiaire ou CDD 6 mois + 20j (animateur du site) Sous action 4 : Stagiaire ou CDD 6 mois + 20j (animateur du site) Sous action 5 : Stagiaire ou CDD 6 mois + 20j (animateur du site)
Evaluation de la mise en œuvre de la mesure (suivis)	
Indicateurs de suivis	<ul style="list-style-type: none"> • SP7 - Nombre de projets soumis à évaluation des incidences sur le site, et type d'activité concernée • SP8 - Nombre de participants au sein des différentes associations d'activités de loisirs au sein du site
Indicateurs de réalisation	<ul style="list-style-type: none"> • SR14 - Nombre d'actions de connaissance mises en œuvre sur le site et/ou de manière couplée avec d'autres suivis • SR16 - Nombre d'acteurs du COPIL répondant avoir reçu au moins une information des animateurs et l'avoir trouvé pertinente.

+ Université
 Stéphane
 COSTA

M10			M10 - Communiquer sur les enjeux liés aux sites Natura 2000 et valoriser l'implication des divers acteurs dans la protection du milieu marin				
Priorité							
1	2	3	Protection & Restauration de la biodiversité	Amélioration des connaissances	Communication	Animation	Suivis
Objectifs opérationnels & résultats attendus			=> Encourager et promouvoir les bonnes pratiques qui permettent de préserver les espèces d'intérêt communautaire et leurs habitats => Faciliter l'appropriation par les acteurs et usagers des enjeux et objectifs du site Natura 2000 => Améliorer la perception, l'acceptation, la dynamique d'échange et de collaboration ainsi que la participation à la démarche Natura 2000 => Eviter ou réduire l'impact des travaux, aménagements ou projets sur les espèces d'intérêt communautaire et leurs habitats => Favoriser une plus grande circulation et un meilleur accès à l'information, sur les projets, études, et initiatives de toutes sources en faveur de la conservation des milieux marins				
Description							
Description de la mesure			L'objectif de cette mesure est la réalisation des supports de communications nécessaires à la découverte de la richesse et de la fragilité des espèces du sites Natura 2000 et de leurs habitats, à la diffusion et l'appropriation de la démarche par le plus grand nombre, ainsi que l'information sur les mesures de gestion propres au site Natura 2000 et la mise en place de la charte Natura 2000. Des opérations de communication sont à prévoir notamment au niveau des ports et des zones de mise à l'eau. <p>Sous action 1 - Actualiser et mettre à jour les différentes informations du site internet Natura 2000.</p> <p>Sous action 2 - Inventorier les supports et des outils de communication existants, et créer ceux qui manquent (kits en mairies, <u>panneaux</u> sur le littoral, label suite à l'adoption de la charte) pour diffuser la connaissance des enjeux du site sur le territoire, pour atteindre les différents usagers du site, et pour valoriser les mesures de gestion.</p> <p>Sous action 3 - Réaliser un guide rapide de reconnaissance des espèces du site (format mammifères marins GMN)."</p> <p>Sous action 4 - Valoriser les actions des acteurs du territoire ayant un impact positif sur les oiseaux marins.</p> <p>Cette mesure sera coordonnée avec la mesure M12 pour les actions de sensibilisation sur le terrain.</p>				
Enjeux et objectifs							
Habitats et espèces concernés			Toutes espèces d'intérêt communautaire ou à enjeux				
Activités concernées			Toute activité présente au sein du site Natura 2000				
Périmètre d'application			Littoral Seino-Marin				

*Lister les panneaux
 les faire trier et classer
 au site Natura 2000
 en fonction des sites*

Partenaires et acteurs	
Porteur (s) de projet potentiel (s)	Structure animatrice, GONm, Associations d'éducation à l'environnement (AQUACAUX, MAVD, CARDERE, ESTRAN CITE DE LA MER, autres)
Partenaires techniques/interlocuteur(s)	Association des usagers, collectivités, grand public
Projets et fiches connexes	
Cohérence avec d'autres projets ou programmes en cours ou proposés	LIFE MARHA
Calendrier de réalisation	
Description succincte du timing des différentes phases de réalisation de la mesure	Sous-actions 1 et 4 : En continu Sous actions 2 et 3 : année N+1 après adoption du DOCOB, mise en avant voire actualisation à l'année N+5
Estimation des moyens nécessaires	
Temps et budget nécessaire	Sous-actions 1 et 4 : 3j/an Sous actions 2 et 3 : 5j/an ; année N+1 Stagiaire ou service civique + 5 000€ (kits mairie + guide oiseaux) + 10 000€ panneaux, année N+5 Stagiaire ou service civique
Evaluation de la mise en œuvre de la mesure (suivis)	
Indicateurs de suivis	/
Indicateurs de réalisation	<ul style="list-style-type: none"> • SR3 - Création sur le site internet reseau-manchemerduord.n2000.fr d'une section à l'attention des porteurs de projets soumis à évaluation d'incidence Natura 2000 • SR12 - Nombre d'acteurs ayant ratifié la charte, adoptions en fonction des retours reçus • SR16 - Nombre d'acteurs du COPIL répondant avoir reçu au moins une information des animateurs et l'avoir trouvée pertinente. • SR17 - Création sur le site internet reseau-manchemerduord.n2000.fr d'une section dédiée à la communication • SR18 - Nombre de supports édités et distribués (documents, panneaux...) • SR19 - Nombre de rencontres avec les acteurs

*office
Tourisme
club
sportif*

M11			M11 - Engager la société locale dans la récolte de connaissance, l'appropriation des enjeux, et la gestion du site				
Priorité							
1	2	3	Protection & Restauration de la biodiversité	Amélioration des connaissances	Communication	Animation	Suivis
Objectifs opérationnels & résultats attendus			=> Encourager et promouvoir les bonnes pratiques qui permettent de préserver les espèces d'intérêt communautaire et leurs habitats => Faciliter l'appropriation par les acteurs et usagers des enjeux et objectifs du site Natura 2000 => Améliorer la perception, l'acceptation, la dynamique d'échange et de collaboration ainsi que la participation à la démarche Natura 2000				
Description							
Description de la mesure			L'objectif de cette mesure est de mobiliser l'ensemble de la société autour de la connaissance et de la protection de la biodiversité. Le site Natura 2000 veillera également à soutenir et à s'intégrer aux démarches citoyennes permettant de fédérer et sensibiliser un grand nombre d'acteurs, personnes utilisant le site, pour diffuser et favoriser l'appropriation de la démarche par le plus grand nombre. Sous action 1 - Promouvoir les sciences participatives auprès des usagers du milieu marin et les accompagner dans leur mise en place. Sous action 2 - Mobiliser les acteurs locaux ayant une activité amenant à l'introduction de déchets autour de pratiques et comportements vertueux, favoriser les organisation de ramassages et les bonnes pratiques de ces actions pour protéger les oiseaux marins. Sous action 3 - Mobiliser les acteurs locaux dans la mise en place d'aires marines éducatives.				
Enjeux et objectifs							
Habitats et espèces concernés			Toutes espèces d'intérêt communautaire ou à enjeux				
Activités concernées			Toute activité présente au sein du site Natura 2000				
Périmètre d'application			Littoral Seino-Marin				

Partenaires et acteurs	
Porteur (s) de projet potentiel (s)	Structure animatrice, GONm, Associations d'éducation à l'environnement (AQUACAUX, MAVD, CARDERE, ESTRAN CITE DE LA MER, autres)
Partenaires techniques/interlocuteur(s)	Association des usagers, collectivités, grand public
Projets et fiches connexes	
Cohérence avec d'autres projets ou programmes en cours ou proposés	LIFE MARHA
Calendrier de réalisation	
Description succincte du timing des différentes phases de réalisation de la mesure	Sous-actions 1, 2 et 3 : En continu Sous actions 1 et 3 : année N+1 après adoption du DOCOB, impulsion de la dynamique entre acteurs
Estimation des moyens nécessaires	
Temps et budget nécessaire	Sous-actions 1, 2 et 3 : 5j/an Sous actions 1 et 3 : année N+1 après adoption du DOCOB, Stagiaire ou service civique
Evaluation de la mise en œuvre de la mesure (suivis)	
Indicateurs de suivis	<ul style="list-style-type: none"> • SP4 - Nombre d'actions de ramassages de déchets réalisés par les associations et collectivités du site. • SP9 - Ratio du nombre d'infractions constatées sur le nombre d'opérations de contrôle effectuées sur les sites au titre de la réglementation permettant de satisfaire aux mesures par année civile
Indicateurs de réalisation	<ul style="list-style-type: none"> • SR20 - Nombre d'aires marines éducatives • SR21 - Nombre de suivis réalisés de protocoles de sciences participatives • SR22 - Nombre de rencontres autour de la thématique "déchets" (ramassages, sensibilisation et coordination)

clubs sportifs

M12			M12 - Sensibiliser le grand public et les acteurs du site aux enjeux et fonctionnalités liées aux oiseaux marins				
Priorité							
1	2	3	Protection & Restauration de la biodiversité	Amélioration des connaissances	Communication	Animation	Suivis
Objectifs opérationnels & résultats attendus			=> Encourager et promouvoir les bonnes pratiques qui permettent de préserver les espèces d'intérêt communautaire et leurs habitats => Faciliter l'appropriation par les acteurs et usagers des enjeux et objectifs du site Natura 2000 => Améliorer la perception, l'acceptation, la dynamique d'échange et de collaboration ainsi que la participation à la démarche Natura 2000				
Description							
Description de la mesure			L'objectif de cette mesure est de sensibiliser les acteurs des sites pour les inciter à une meilleure prise en compte de la richesse et de la fragilité des espèces des sites Natura 2000 et de leurs habitats. Cette mesure vise également la diffusion et l'appropriation de la démarche par le plus grand nombre, ainsi que l'information sur les mesures de gestion propres au site Natura 2000 et la mise en place de la charte Natura 2000. Sous action 1 - Soutenir et participer aux actions de sensibilisation à l'environnement marin incluant les oiseaux marins. Sous action 2 - Organiser, lors de moments particulièrement importants dans la gestion du site, des événements de communication et de sensibilisation du grand public. Cette mesure sera coordonnée avec la mesure M10 pour les outils de communication.				
Enjeux et objectifs							
Habitats et espèces concernés			Toutes espèces d'intérêt communautaire ou à enjeux				
Activités concernées			Toute activité présente au sein du site Natura 2000				
Périmètre d'application			Littoral Seino-Marin				

Partenaires et acteurs	
Porteur (s) de projet potentiel (s)	Structure animatrice, GONm, Associations d'éducation à l'environnement (AQUACAUX, Conservatoire Espaces Naturels, MAVD, CARDERE, ESTRAN CITE DE LA MER)
Partenaires techniques/interlocuteur(s)	Association des usagers, collectivités, grand public
Projets et fiches connexes	
Cohérence avec d'autres projets ou programmes en cours ou proposés	LIFE MARHA
Calendrier de réalisation	
Description succincte du timing des différentes phases de réalisation de la mesure	En continu
Estimation des moyens nécessaires	
Temps et budget nécessaire	Inclus dans l'animation (10j/an) Sous action 1 : Chaque été, service civique de 3 mois (juin à août) partagé avec le Conservatoire du Littoral
Evaluation de la mise en œuvre de la mesure (suivis)	
Indicateurs de suivis	<ul style="list-style-type: none"> • SP6 - Nombre d'individus de chaque espèce d'oiseaux ayant subi un dérangement constaté sur le site, par type d'activité et pondéré en fonction de la pression d'observation. • SP9 - Ratio du nombre d'infractions constatées sur le nombre d'opérations de contrôle effectuées sur les sites au titre de la réglementation permettant de satisfaire aux mesures par année civile
Indicateurs de réalisation	<ul style="list-style-type: none"> • SR19 - Nombre de rencontres avec les acteurs • SR23 - Nombre d'opérations de communication menées • SR24 - Nombre d'événements/manifestations auxquelles les animateurs participent

*clubs
sportifs
tourisme*

M15			M15 - Renforcer la prise en compte de la gestion du site dans la planification et actions de police environnement				
Priorité							
1	2	3	Protection & Restauration de la biodiversité	Amélioration des connaissances	Communication	Animation	Suivis
Objectifs opérationnels & résultats attendus			=> Respect de la réglementation en vigueur ou mise en place dans les AMP				
Description							
Description de la mesure			<p>Cette mesure vise à intégrer les besoins de contrôle liés aux mesures réglementaires proposées dans le DOCOB au plan de contrôle de la police de l'eau et de la nature, et relayer les besoins N2000 dans le Plan de surveillance et de contrôle pour la protection de l'environnement marin (PSCPEM).</p> <p>Sous action 1 - Intégrer les mesures réglementaires proposées au plan interservices de la police de l'eau, de la nature, de l'environnement marin et des pêches.</p> <p>Sous action 2 - Relayer les besoins de contrôle et de surveillance des réglementations du site. Pour cela, le gestionnaire complètera les formulaires de remontée des besoins de contrôle et de surveillance sur les sites N2000 et le transmettra via la délégation de façade Manche Mer du Nord de l'OFB, qui le transmettra à son tour au CACEM.</p> <p>Sous action 3 - Répondre aux sollicitations éventuelles des services de police de l'environnement, pour des précisions sur les pratiques observées et la réglementation environnementale du site Natura 2000. <i>→ Vérifier dans le site si la réglementation p... le tron... les pactes</i></p>				
Enjeux et objectifs							
Habitats et espèces concernés			Toutes espèces d'intérêt communautaire ou à enjeux				
Activités concernées			Toute activité présente au sein du site Natura 2000 <i>ex. PAF B... = ...</i>				
Périmètre d'application			Littoral Seino-Marin <i>... + les ...</i>				
Partenaires et acteurs							
Porteur (s) de projet potentiel (s)			Structure animatrice				
Partenaires techniques/interlocuteur(s)			DDTM, DIRM, DREAL, OFB (DR, SD76, USM, Délégation façade MMN), préfecture maritime, douanes, gendarmeries, parquets, CACEM (Centre d'appui au contrôle de l'environnement marin)				

Projets et fiches connexes	
Cohérence avec d'autres projets ou programmes en cours ou proposés	Coordination entre le plan interrégional de contrôle des pêches et le plan de surveillance et de contrôle pour la protection de l'environnement marin réalisée par la DIRM, et les plans de contrôle interservices des MISEN, et avec le CACEM.
Calendrier de réalisation	
Description succincte du timing des différentes phase de réalisation de la mesure	En continu
Estimation des moyens nécessaires	
Temps et budget nécessaire	Inclus dans l'animation (5j/an)
Evaluation de la mise en œuvre de la mesure (suivis)	
Indicateurs de suivis	<ul style="list-style-type: none"> • SP9 - Ratio du nombre d'infractions constatées sur le nombre d'opérations de contrôle effectuées sur les sites au titre de la réglementation permettant de satisfaire aux mesures par année civile
Indicateurs de réalisation	<ul style="list-style-type: none"> • SR27 - Nombre d'opérations de contrôle effectuées sur les sites au titre de la réglementation permettant de satisfaire aux mesures par année civile • SR28 - Nombre de remontées des besoins de contrôles

